

LES LUNDIS DE LA COLERE

ON CONTINUE !



En grève



Suite à la réunion du 17 avril, nous maintenons les “lundis de la colère” et appelons les salariés à maintenir et renforcer leur mobilisation jusqu’à satisfaction de nos revendications

Votre mobilisation avait permis une 1ere avancée, à savoir le principe du maintien chez FIDELIA de la conversion du 13ème mois et prime de vacances en 10 jours de CET.

MAIS à des conditions TROP contraignantes

Pour rappel les propositions de la direction à l'issue de la réunion du 4 février étaient les suivantes



LA
PROPOSITION
DE LA
DIRECTION :

- **Permettre une alimentation du CET** en argent provenant de la prime de vacances et/ou du 13ème mois, **dans la limite de 10 jours par an** en vue impérativement de poser ces dits jours dans l’année. A défaut, ces derniers seront remonétisés au collaborateur par l’entreprise en novembre.



LES
MODALITES:

- **Durée d’un an**, pour observer le nombre de personnes concernées, la faisabilité, l’impact sur l’absentéisme et sur l’activité.
- **Mise en place d’un planning dédié permettant d’accéder à un prévisionnel pour la pose de jours de CET** (fermé pendant les congés scolaires et, en début d’année, avec priorité aux CP et jours de récupération)

Le 10 février, nous avons demandé des éclaircissements





Réponse de la direction : Maintien des restrictions

- Pas de garantie pour les collaborateurs de pouvoir poser leurs jours, raison pour laquelle la monétisation des jours non utilisés est prévue en novembre
- Le planning CET, dont le nombre de places est forcément limité, est géré par les managers en local.
- La pose de CET ne sera pas possible pendant les congés scolaires de la zone du site, et réduit pendant les périodes de congés scolaires des sites des autres zones.
- Le début d'année est fermé au CET car la priorité est donnée aux CP et aux récupérations. Cette règle du Groupe continuera à s'appliquer tout au long de l'année.
- Les jours CET antérieurs ne seront pas accessibles à l'expérimentation.
- Durée d'un an, pour observer le nombre de personnes concernées, la faisabilité, l'impact sur l'absentéisme et sur l'activité.

Pour rappel, nos revendications sont les suivantes:

- Retour aux règles antérieures de pose des CET (pas de limitation et accord sur la base des prévisionnels)
- Augmentation du nombre de places de congés au prévisionnel
- Fin du blocage de la pose des congés pendant les périodes d'appel à heures supplémentaires

PROCHAINE REUNION LE 4 MAI 2026



En attendant, la CGT appelle les salariés à continuer à se mobiliser en faisant grève tous les lundis jusqu'à l'obtention d'une proposition acceptable !



Facebook : **CGT Fidélia Assistance**

Instagram : **#lacgtfidelia**

Je souhaite rejoindre la CGT FIDELIA :

cgtfidelia@fidelia-assistance.fr

